



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 30 juillet 2015

**DELIBERATION N° 2015/ 7/125 : PEPINIERE D'ENTREPRISES - PRESENTATION DU RAPPORT
D'ACTIVITE 2014**

L'an deux mille quinze, le jeudi 30 juillet à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 24 juillet 2015 .

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Anne ALASSANE, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Annie GUILLOT, Aline HUARD, Aurore KOTHE, Francis LABRUYERE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gérard ROUTIER, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Thierry VIALON.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Mathieu ALBERT à Bernard PAILLARES, Danielle AMOUROUX à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Jean-François GARRIGUES, Pauline BLANC à Valérie RABAULT, Paul GRAND à Christian MOULIS, Jean-Louis IBRES à Christine MOLLIN, Laurence PAGES à Pierre-Antoine LEVI, Christian PEREZ à Marie-Claude BERLY, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

Absents Excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Roger CATUSSE, Alain CRIVELLA, Thierry DEVILLE, José GONZALEZ, Véronique MALY, Isabelle SOULAYRES, Michel WEILL.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Martial DEJEAN

**Madame Nadia CHEKLIT donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), pour l'ensemble des services publics confié à un tiers par convention de Délégation de Service Public ou exploité en régie dotée de l'autonomie financière.

...« La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

1. le rapport, mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;
2. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L.2224-5 ;
3. un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
4. le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat. »...

Cette commission doit examiner, le rapport 2014 concernant la régie Pépinière d'entreprises. C'est par délibération du 26 juin 2008 que vous avez décidé de créer une régie à l'autonomie financière pour assurer la gestion et le fonctionnement de la Pépinière d'entreprises à compter du 1er juillet 2008.

La pépinière d'entreprises a pour objectif de :

- ↳ faciliter le démarrage d'activité de nouvelles entreprises, donner les meilleures chances de réussite, favoriser la création d'emplois,
- ↳ mettre à disposition des créateurs une structure d'accueil (6 ateliers et 8 bureaux), d'un pôle de services (assistance technique et de gestion...),
- ↳ favoriser la création d'emplois.

En 2014, 11 entreprises ont été hébergées par la Pépinières représentant 75 emplois dont 41 ETP.

La Pépinière bénéficie d'une subvention annuelle de la Région d'un montant de 15 000 € visant à l'amélioration de son fonctionnement et selon les modalités fixées par le règlement des aides de la Région.

De nombreuses actions de communication/animation ont été conduites afin de renforcer les liens entre créateurs. Plusieurs « petits déjeuners » et déjeuners informels ont été organisés afin de renforcer les liens entre les résidents.

Au vu de ces éléments et de l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 23 juillet 2015, je vous propose,

- ↳ de PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2014 de la régie Pépinière d'entreprises, tel qu'annexé par la présente délibération.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ↳ de PRENDRE ACTE du rapport d'activité pour l'année 2014 de la régie Pépinière d'entreprises, tel qu'annexé par la présente délibération.

LE CONSEIL PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **04 AOUT 2015**

De sa publication le : **04 AOUT 2015**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 31 juillet 2015

La Présidente,
Brigitte BAREGES

